

SIVU DE PRAHECQ

REUNION DU 24 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le 24 février à 18 heures 30, le Comité Syndical du SIVU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal GONNORD.

Date de convocation : 11 février 2020.

Présents : Mme VERRIER Valérie et Ms., BRAULT Jacques, LEFORT Jean-Marie, BOUCHEREAU Patrick, CHOLLET Marc, BLAUD Didier, GONNORD Pascal, BEAUMONT Francis, FREDON Jean-Martial et MASSIAS Jean-Claude.

Excusés : Ms. GOURMELEN Alain et MAGNERON Sébastien.

Monsieur GONNORD Pascal ouvre la séance en sa qualité de Président et remercie les membres de leur présence.

Il soumet au Comité Syndical le procès verbal de la séance du 20 janvier 2020. Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents en l'état.

ORDRE DU JOUR

➤ Budget

202002-01	Vote du Compte de gestion 2019.
202002-02	Vote du Compte administratif 2019.
202002-03	Vote de l'affectation des résultats.
202002-04	Vote du Budget primitif 2020.

D202002-01 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Comité Syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D202002-02 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Président se retire au moment du vote

Le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur FREDON Jean-Martial, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur GONNORD Pascal, Président, après s'être fait présenter le budget primitif 2019, les délibérations modificatives, les consommations de crédits et le projet de note de présentation synthétique, à l'unanimité :

✓ acte la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

➤	Dépenses de fonctionnement :	11 907,40 €
➤	Recettes de fonctionnement :	30 244,59 €
➤	Dépenses d'investissement :	0 €
➤	Recettes d'investissement :	86 €

RESULTAT DEFINITIF DE L'EXERCICE 2019 : 18 423,19 €

✓ constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

✓ reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

- Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2019 : 0 €
- Restes à réaliser en recettes au 31/12/2019 : 0 €

✓ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
REALISATIONS 2019	FONCTIONNEMENT	11 907,40 €	30 244,59 €	18 337,19 €	18 423,19 €
	INVESTISSEMENT	- €	86,00 €	86,00 €	

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS N-1	FONCTIONNEMENT		94 033,65 €
	INVESTISSEMENT		80 854,20 €

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
TOTAL (Reports + réalisations) 2019	FONCTIONNEMENT	11 907,40 €	124 278,24 €	112 370,84 €	193 311,04 €
	INVESTISSEMENT	- €	80 940,20 €	80 940,20 €	

		DEPENSES	RECETTES
RESTES A REALISER 2020	FONCTIONNEMENT	- €	- €
	INVESTISSEMENT	- €	- €

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
RESULTATS CUMULES	FONCTIONNEMENT	11 907,40 €	124 278,24 €	112 370,84 €	193 311,04 €
	INVESTISSEMENT	- €	80 940,20 €	80 940,20 €	

Le Comité Syndical, à l'unanimité (*Monsieur le Président ne participant pas au vote*), décide d'adopter le compte administratif de l'exercice 2019.

D202002-03 VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS

SECTION	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE	CLOTURE DE L'EXERCICE
INVESTISSEMENT	80 854,20 €			86,00 €	80 940,20 €
FONCTIONNEMENT	94 033,65 €		- €	18 337,19 €	112 370,84 €
TOTAL	174 887,85 €		- €	18 423,19 €	193 311,04 €

Le Comité Syndical,

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2019 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat d'exercice 2019 comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 18 337,19€
- Section d'investissement : excédent de 86€

Constatant le résultat de clôture d'exercice 2019 comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 112 370,84€
- Section d'investissement : excédent de 80 940,20€

Prenant en compte les restes à réaliser de l'exercice 2019 dont le montant en dépenses s'élève à 0€ et dont le montant en recettes s'élève à 0€ ;

➤ décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats pour le budget principal de la manière suivante :

- Compte 001 - Excédent reporté d'investissement : 80 940,20 €
- Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 0€
- Compte 002 - Excédent reporté de fonctionnement : 112 370,84 €

CALCUL DE L'AFFECTATION DES RESULTATS		
Résultat d'investissement (001)	80 940,20 €	AFFECTATION Compte n°1068 Excédent fct reporté : 0€ (Recettes d'investissement)
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €	
Restes à réaliser en recettes	0,00 €	
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €	
Résultat de fonctionnement	112 370,84 €	Compte n°002 Excédent reporté de fonctionnement 112 370,84€ (Recettes fonctionnement)
Besoin de financement de la section d'investissement à prélever sur fonctionnement	0,00 €	
Affectation à la section d'investissement (1068)	0,00 €	
Excédent reporté de fonctionnement (002)	112 370,84 €	Compte n°001 Excédent reporté d'investissement 80 940,20€ (Recettes investissement)

D202002-04 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Après présentation du projet de budget primitif 2020 et de la note de présentation synthétique concomitante, le Comité Syndical vote à l'unanimité, le budget primitif – Budget principal de l'exercice 2020, lequel peut se résumer, restes à réaliser compris, ainsi qu'il suit :

- Dépenses de fonctionnement : 137 870,84 €
- Recettes de fonctionnement : 137 870,84 €
- Dépenses d'investissement : 81 028,10 €
- Recettes d'investissement : 81 028,10 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30

Délibérations n°1 à 4